

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2025

Référence
2025-19

Objet de la délibération
Signalétique Adressage Choix de l'entreprise

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	12

Date de la convocation
25/02/2025

Date d'affichage
25/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025 et le 5 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OUARDIRHI Roselyne à Mme MOULIN Valérie, MM : FAYOLLE Stéphane à Mme GRIGNÉ Valérie, FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : M. DUBOIS Jean-Paul

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GORGET Stéphane

**Objet** : Signalétique Adressage Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe que pour donner suite à la finalisation de la procédure sur l'adressage effectué sur la commune, il est nécessaire d'acheter de nouveaux panneaux signalétiques et présente le devis reçu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte le devis de la société Signaux Girod de Fleury les Aubrais pour un montant de 8 508.58 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers  
Le : 12/03/2025

Et

Publication ou notification du :  
12/03/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2025  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250305-D19-05032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2025  
Publication : 18/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

